

Image not found or type unknown



Comment obtenir "le divorce" ?

Par **picasso**, le **03/03/2015** à **22:36**

En instance de divorce, nous avons chacun un avocat. Ordonnance de non conciliation date du 08 avril 2013. depuis, ca fait 4 audiences où le jugement est renvoyé car l'avocat de mon ex "ne présente pas ses conclusions"... Il semblerait que mon ex ne puisse pas, ou ne veut pas me donner la somme correspondante à la moitié du terrain nous appartenant et qu'il veut garder, et la moitié du petit bateau qu'il veut garder aussi. je sais qu'il ne vendra jamais rien. Combien de temps cela peut-il durer ? que puis-je faire pour l'obliger ?

Pas de contrat de mariage... bien acquis en communauté.

merci pour votre aide précieuse...